

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 mars 2015
Rapporteur :
Madame Claire LEVRY
GERARD**

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 27/03/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2015
(accusé de réception du 26/03/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

4

Convention de servitude ERDF - Kervouyec

Dans le cadre de l'alimentation haute tension (HTA) de la société LEROY MERLIN zone de Kervouyec, la ville de Quimper consent à titre gratuit au profit d'ERDF une servitude de passage de canalisations sur sa propriété.

Afin de pouvoir procéder à des travaux de mise en souterrain de réseaux électriques la ville de Quimper autorise au profit d'ERDF :

- une servitude de passage de canalisations souterraines, sur une longueur de 8 mètres, sur la parcelle cadastrée ZP sous le numéro 466 située au lieudit Meil Stang Bihan.

Aux termes de cette convention, les frais sont supportés par ERDF.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention et l'acte notarié à intervenir.

Le maire,

Ludovic JOLIVET